

## **Le Registre de Médecine Empirique RME – Qualité et compétence dans la médecine empirique**

Le Registre de Médecine Empirique RME est une institution indépendante, de droit privé, dont le siège est situé à Bâle. Le domaine d'activité du RME est l'assurance de la qualité dans le secteur de la médecine empirique (ME), appelée aussi médecine complémentaire et alternative (CAM). Encore de nos jours, il n'existe en Suisse que peu de formations officiellement reconnues dans ce domaine. Donc, théoriquement, n'importe qui peut se dire «thérapeute» et traiter des patients, même s'il ne dispose d'aucune formation ou d'une formation insuffisante.

Le RME s'investit dans l'assurance de la qualité dans le domaine de la médecine empirique – pour un haut standard des thérapies dans toute la Suisse et pour la protection des patients. C'est dans ce but que le RME a développé son propre label de qualité pour les thérapeutes<sup>1</sup> exerçant dans le domaine de la médecine empirique. Ce label repose sur un grand nombre de critères de qualité. Celles-ci comprennent, par exemple, une bonne formation du thérapeute, une expérience pratique, une bonne réputation ou encore une formation continue et qualifiante régulière. Ce n'est que lorsque le thérapeute est en mesure de prouver qu'il remplit le Règlement RME applicable au moment de sa demande d'enregistrement, qu'il obtient le label de qualité RME. Le label de qualité RME est une preuve de haut standard des thérapies, et il est considéré, par de nombreux assureurs suisses, comme une condition déterminante pour le remboursement des prestations en médecine empirique dans le cadre d'une assurance complémentaire privée.

En l'occurrence, dans le domaine de la médecine empirique, le RME est un centre de compétence unique en Suisse. De longues années d'expérience, du personnel compétent et une vaste base de données et de connaissances font du RME une importante plateforme d'informations dans le domaine de la santé publique suisse. Le RME fait également fonction de consultant. Ces prestations de services sont sollicitées par différents groupes du système de la santé publique, par exemple par les assureurs maladie et accident, les cantons et

---

<sup>1</sup> Si les désignations de personnes sont uniquement utilisées au féminin ou au masculin dans le texte suivant, le genre opposé est respectivement inclus.

autorités, écoles et associations, organisations de patients, patients et thérapeutes et, notamment, aussi par les médias.

### **Informations générales : médecine empirique en Suisse**

En Suisse, le marché de la médecine empirique est important, mais encore peu réglementé jusqu'ici : la qualification et l'autorisation de pratiquer des thérapeutes ne sont pas réglementées uniformément, puisqu'il n'existe que peu de diplômes, voire aucune école reconnus/reconnue au niveau fédéral suisse. À côté des thérapeutes qualifiés, dont certains ont accompli une formation de plusieurs années, on compte également un nombre non négligeable de thérapeutes n'ayant pas accompli de formation suffisante et ne pouvant donc pas garantir le niveau nécessaire de protection des patients. D'après l'Office fédéral de la santé publique, plus de 3'000 médecins et environ 20'000 thérapeutes non-médecins proposent plus de 200 méthodes de médecine empirique en Suisse.<sup>2</sup>

### **Bases légales en Suisse**

D'après la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994, chaque personne résidant en Suisse doit contracter une Assurance Obligatoire des Soins (AOS). Dans le cadre de l'AOS sont pris en charge les coûts des prestations servant à diagnostiquer et à traiter une maladie et ses séquelles. À condition toutefois que les consultations et les traitements soient effectués par des médecins, des chiropraticiens ou par des personnes qualifiées en la matière agissant sur prescription d'un médecin ou d'un chiropraticien.<sup>3</sup>

Depuis la votation populaire du 17 mai 2009, la ME est ancrée dans la Constitution suisse. L'Article 118a de la Constitution fédérale de la Confédération suisse stipule : «*La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.*»<sup>4</sup>

Afin d'appliquer le mandat fixé par la Constitution, le Conseil fédéral a décidé de rembourser dans le cadre de l'AOS, les prestations de l'acupuncture, de la médecine anthroposophique, de la pharmacothérapie de la médecine traditionnelle chinoise, de l'homéopathie uniciste

<sup>2</sup> Information aux médias de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du 30.08.2006 : [www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-6857.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-6857.html)

<sup>3</sup> Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) du 18 mars 1994, Chapitre 3 : [www.admin.ch/ch/fr/rs/8/832.10.fr.pdf](http://www.admin.ch/ch/fr/rs/8/832.10.fr.pdf)

<sup>4</sup> Article 118a de la Constitution fédérale de la Confédération suisse : [www.admin.ch/ch/fr/rs/101/a118.html](http://www.admin.ch/ch/fr/rs/101/a118.html)

(classique) et de la phytothérapie, pour une durée indéterminée.<sup>5</sup> Cette règle concerne uniquement les prestations fournies par un médecin disposant d'un titre de spécialiste et d'une formation qualifiante en médecine complémentaire. Selon une statistique de l'annéo 2016, la Suisse comprend près de 1000 médecins possédant un tel certificat de capacité.<sup>6</sup>

Tous les thérapeutes non-médecins peuvent continuer à imputer leurs prestations à la charge des assureurs, uniquement si leurs patients ont souscrit une assurance complémentaire adéquate et si les assureurs remboursent ces prestations correspondantes en fonction de la description des produits. Selon les données de l'Office fédéral de la santé publique, environ 70% des assurés possèdent une telle assurance complémentaire. C'est donc environ un tiers de la population suisse qui ne dispose pas d'une assurance complémentaire et qui doit payer de sa poche les offres de la médecine empirique<sup>7</sup>.

### **Historique du RME**

Le RME est un service de la société Eskamed SA à Bâle. Actuellement, environ 50 collaborateurs travaillent pour le RME. Le RME se consacre au domaine de la médecine empirique depuis 1994. Jusqu'à la fin de l'année 1998, le RME effectuait les enregistrements des thérapeutes du domaine de la médecine empirique, uniquement pour le compte de l'assurance-maladie SWICA qui l'avait mandaté. Début 1999, un accord fut conclu avec la Communauté d'Intérêt pour l'Assurance de la Qualité de la Médecine Complémentaire (CIAQMC), un groupe de cinq assureurs importants (Helsana, CSS, CONCORDIA, Wincare, SWICA). Dans le cadre de cet accord, le RME contrôla les données des thérapeutes CAM en fonction de divers critères de reconnaissance, car les assureurs avaient besoin d'un système leur permettant de garantir la qualité des thérapeutes et donc également la protection des patients. Partant de cela, le RME développa au cours des années suivantes son propre label de qualité indépendant. En Suisse, il n'existait jusqu'alors aucune instance active s'occupant professionnellement du contrôle et de l'enregistrement des thérapeutes, qui devaient donc s'inscrire individuellement auprès de chaque assureur. Aujourd'hui,

<sup>5</sup> Site Internet de l'OFSP 18.1.2019 : [www.bag.admin.ch/bag/fr/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-leistungen-tarife/Aerztliche-Leistungen-in-der-Krankenversicherung/Aerztliche-Komplementaermedizin.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-leistungen-tarife/Aerztliche-Leistungen-in-der-Krankenversicherung/Aerztliche-Komplementaermedizin.html)

<sup>6</sup> Statistique médicale de la FMH, [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch), requête du 31.12.2016

<sup>7</sup> Information aux médias de l'OFSP du 30.08.2006 :

[www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-6857.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-6857.html)



l'enregistrement au RME permet à lui seul d'atteindre environ 40 assureurs affiliés. Actuellement, plus de 20'000 thérapeutes sont enregistrés au RME et sont porteurs du label de qualité RME pour une ou plusieurs méthodes.

### **Le label de qualité RME**

Pour la protection des patients, il importe que les thérapeutes exerçant la médecine empirique disposent de solides compétences professionnelles. Le label de qualité RME constitue un guide important : le RME a défini les compétences nécessaires, dont doit disposer un thérapeute, en collaboration avec des spécialistes de la médecine empirique, des représentants des écoles et des associations ainsi que des spécialistes des assureurs. Ces compétences constituent la base d'un catalogue de critères de qualité, que l'on désigne également par Conditions d'Enregistrement. Seuls les thérapeutes remplissant ces critères de qualité se voient attribuer le label de qualité RME. Ainsi, le label de qualité RME est le garant d'un haut standard des thérapies dans le domaine de la médecine empirique.

En tant qu'institution neutre, le RME est ouvert à tous les thérapeutes, indépendamment de leur appartenance à une association professionnelle ou des écoles fréquentées. Les mêmes critères de qualité, clairement définis et différenciés, sont valables pour tous les thérapeutes. Ces critères sont publiés sur le site Internet du RME et peuvent être consultés aussi bien par les thérapeutes que par tout public intéressé. Grâce à cette transparence, le label de qualité RME jouit de la confiance et d'une large acceptation dans la branche.

### **Utilité du label de qualité RME**

- Les patients sont guidés dans leur choix d'un thérapeute exerçant la médecine empirique.
- Grâce au label de qualité, les thérapeutes bénéficient d'une plus grande estime et peuvent se positionner sur le marché en tant que praticien compétent.
- Les assureurs obtiennent un critère d'évaluation fiable et peuvent avoir confiance dans la qualité des prestations fournies.

### **Critères de qualité du RME**

Chaque thérapeute exerçant la médecine empirique, qui remplit le Règlement RME, peut se faire enregistrer au RME et reçoit ainsi le label de qualité RME. Les conditions pour

l'enregistrement RME sont définies dans le Règlement RME (cf. [www.rme.ch](http://www.rme.ch)). Pour l'enregistrement, le thérapeute est tenu de remettre divers documents et justificatifs au RME.

Les critères suivants doivent être remplis :

- justification d'une formation réussie, de qualité élevée, en médecine académique et empirique, effectuée dans un établissement de formation professionnelle. Le nombre d'heures de formation requises dépend de la méthode thérapeutique pratiquée ;
- obligation de suivre une formation continue et qualifiante annuelle ;
- documentation attestant une expérience professionnelle suffisante ;
- exercice professionnel de l'activité thérapeutique (et non comme activité de loisir) ;
- réputation irréprochable (extrait du casier judiciaire) ;
- police d'assurance de responsabilité civile professionnelle valide ;
- reconnaissance du devoir d'information envers le patient ;
- tenue de dossiers patients ;
- respect du Code de Déontologie RME.

Lorsque l'examen minutieux de la demande d'enregistrement, par le RME, confirme que tous les critères sont remplis, le thérapeute est enregistré et reçoit le label de qualité RME.

### ***Devoir de formation continue et qualifiante et renouvellement du label de qualité***

Le label de qualité RME est renouvelé chaque année, à l'occasion du contrôle obligatoire de la formation continue et qualifiante. En l'occurrence, le thérapeute doit attester qu'il a accompli, en l'espace d'un an, un certain nombre d'heures dans le domaine de la ME ou de la médecine académique. Ce devoir de formation continue et qualifiante oblige le thérapeute à actualiser son savoir et à adapter ses compétences professionnelles au plus récent niveau des connaissances actuelles et, ainsi, il sert aussi directement à la protection des patients.

### ***Méthodes de traitement et qualifications professionnelles de la médecine empirique reconnues par l'État***

Toutes les méthodes et les qualifications professionnelles reconnues par l'État, pour lesquelles les thérapeutes peuvent se faire enregistrer au RME, figurent dans la Liste des Méthodes RME. La Liste des Méthodes comprend, en tout, près de 160 méthodes et

qualifications professionnelles, l'offre va de A comme acupuncture à V comme ventouses et Vitalpratique selon Vuille, en passant par F comme Feldenkrais et O comme Ostéopathie. La Liste des Méthodes du RME peut être consultée sur le site [www.rme.ch](http://www.rme.ch).

### ***Limites du label de qualité RME***

Les patients qui choisissent un thérapeute détenteur du label de qualité RME peuvent considérer que leur thérapeute dispose d'un grand nombre de compétences professionnelles. Le label de qualité RME ne peut toutefois pas garantir le succès d'un traitement. Le RME ne peut pas non plus contrôler ni la qualité du travail quotidien d'un thérapeute ni ses compétences sociales. En cas de plainte contre un thérapeute ou son mode de traitement, les patients doivent s'adresser directement au médecin cantonal, à l'association professionnelle concernée ou à leur assureur.

### ***Prise en charge des coûts par les assureurs suisses***

Environ 40 assureurs s'appuient sur l'enregistrement RME dans le cadre de leur remboursement des traitements en médecine empirique. Le remboursement des prestations effectuées par les thérapeutes RME dépend des conditions d'assurance, de l'assureur et de la méthode de traitement choisie. Chaque assureur décide lui-même si, et dans quelle mesure, il rembourse les prestations des thérapeutes disposant du label de qualité RME. Le RME n'a aucune influence sur les décisions respectives des assureurs. De plus, les assureurs ne remboursent pas unanimement les mêmes méthodes.

De ce fait, il est recommandé aux patients de s'informer au préalable, auprès de leur assureur, au sujet de ses conditions de remboursement actuelles et de lui demander une garantie de prise en charge des coûts. Toute question relative au remboursement des coûts déboursés pour une thérapie et/ou des remèdes ressort donc exclusivement du domaine de compétence des assureurs.

### **Le RME : un centre de compétence pour la médecine empirique**

En raison de son engagement de longue date, dans le domaine de la médecine empirique, le RME dispose des compétences clés suivantes :

- extraordinaire pool de données concernant des méthodes, formations, écoles, associations et développements de la profession en médecine empirique ;

- processus reproductibles pour l'évaluation des formations dans le domaine de la médecine empirique ;
- examen et évaluation systématiques des cursus de formation et des formations continues et qualifiantes au moyen d'indicateurs pédagogiques ;
- larges connaissances quant à la systématique de la formation et au paysage de la formation dans le cadre de la médecine empirique suisse ;
- personnel compétent et collaboration interdisciplinaire avec des experts.

Ces compétences clés font du RME un centre de compétence pour la médecine empirique, unique en Suisse. En tant que tel, le RME est en contact permanent avec les écoles, les associations, les institutions politiques et les autorités s'occupant des questions spécifiques à la médecine empirique. Cet échange dynamique de connaissances contribue considérablement à la promotion de la médecine empirique en Suisse et au maintien de la situation professionnelle des thérapeutes de la ME. Ainsi, par exemple, les connaissances du RME relatives aux offres de formations en médecine empirique ouvrent une voie au perfectionnement des standards d'enseignement.

**Pour tout complément d'information :**

Eskamed SA

Registre de Médecine Empirique RME

Case postale 121, 4009 Bâle

Téléphone : 061 226 94 40

Fax : 061 226 94 50

Internet : [www.rme.ch](http://www.rme.ch)